



PRÉFET DE L'ESSONNE

**PRÉFECTURE**  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET  
DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

SERVICE ÉDUCATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
Pôle gestion des professionnels de la route

Mél : pref-taxi@essonne.gouv.fr

**Pour valider la visite médicale par nos services pour la profession taxi uniquement,**

il convient d'adresser par courrier papier à :

Préfecture de l'Essonne  
DRSR – SESR – PGPR – Taxi  
boulevard de France – CS10701  
91010 EVRY Cedex

ou

par courrier électronique à :

pref-taxi@essonne.gouv.fr

<input type="checkbox"/>	▪ copie du permis de conduire
<input type="checkbox"/>	▪ copie de la carte professionnelle de conducteur de taxi (si hors 91)
<input type="checkbox"/>	▪ copie de l'attestation de suivi de la formation continue
<input type="checkbox"/>	▪ attestation d'aptitude physique délivrée par un médecin agréé
<input type="checkbox"/>	▪ justificatif de domicile de moins de 3 mois

*Il vous sera envoyé par courrier à votre domicile la carte d'attestation d'aptitude physique.*

Nom et prénom : \_\_\_\_\_